



# **L'AGRICULTURE REUNIONNAISE EN FICHES SYNTHETIQUES**

## SOMMAIRE

### Première partie

#### **Avis des commissions du C.E.S.R.**

Avis des commissions du Conseil Economique et Social Régional  
sur le rapport « L'agriculture réunionnaise en fiches synthétiques » .....

### Deuxième partie

#### **Rapport**

<b>. Préambule</b> .....	
<b>. Les grandes caractéristiques de l'agriculture réunionnaise</b> .....	
Profil de l'agriculture réunionnaise .....	
Indicateurs structurels .....	
Définitions .....	
<b>. Les filières végétales</b> .....	
La filière canne à sucre .....	
Le secteur des fruits et légumes .....	
Les cultures ornementales .....	
<b>. Les filières animales</b> .....	
Constat général sur les filières animales .....	
Filière porcine .....	
Filière bovine .....	
Filière volailles .....	
Filière lait .....	
Filière cervidé .....	
Estimation du marché de la production caprine à la Réunion en 1995 .....	
Estimation de la filière cunicole à la Réunion en 1993 .....	
Situation du marché ovin à la Réunion en 1995 .....	
Propositions d'amélioration des filières animales .....	

### Troisième partie

#### **Remerciements - Rapports et Etudes du C.E.S.R**

<b>. Remerciements</b> .....	
<b>. Rapports du C.E.S.R.</b> .....	

Première partie

**Avis  
des commissions  
du C.E.S.R.**

Assemblée plénière du 13 mai 1997 adoptés à la l'unanimité des suffrages  
exprimés des membres présents et représentés

## **Avis des commissions du Conseil Economique et Social Régional sur le rapport « L'agriculture réunionnaise en fiches synthétiques »**

### **Assemblée plénière du 13 mai 1997**

Adopté à la l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés

#### **Commissions**

**« affaires générales et financières »**

**« aménagement et plan »**

**« coopération régionale et affaires européennes »**

**« travaux publics »**

Les Commissions émettent un avis favorable sur le rapport de la Commission « Affaires agricoles » intitulé « L'agriculture réunionnaise en fiches synthétiques » et soulignent l'intérêt du travail réalisé par la Commission « Affaires agricoles » ainsi que le caractère très pédagogique du document.

Les Commissions notent qu'aucun organisme professionnel agricole n'a présenté, à ce jour, une photographie de l'agriculture réunionnaise actuelle. Ce panorama s'avère être un outil précieux pour les orientations futures en matière de politique agricole. En effet, cet état des lieux devrait permettre de mieux définir les choix de demain en particulier ceux relatifs à l'utilisation des Surfaces Agricoles Utiles et la répartition des réserves agricoles foncières.

Les Commissions préconisent que la Commission « Affaires agricoles » issue de la nouvelle mandature, mène une réflexion plus approfondie sur l'amélioration de certaines filières notamment la filière canne dont l'organisation et la production devraient être basées sur une logique davantage économique que sociale.

Les Commissions rappellent enfin la nécessité de réfléchir à des dispositifs permettant aux principales filières agricoles de mieux écouler leur production, notamment à travers la transformation et l'exportation. A ce titre, elles soulignent qu'il conviendrait de relativiser et de mieux « gérer » la surproduction apparente de certains produits par rapport à d'autres agrégats comme l'exportation ou la consommation totale intérieure. Cette dernière semble pouvoir en grande partie absorber les pointes de production compte tenu d'une part, de l'évolution démographique et d'autre part, des progrès enregistrés aux niveaux de la qualité et de la productivité, entraînant une évolution des modes de consommation.

## **Commissions**

**« affaires économiques »**

**« emploi et formation »**

**« affaires sociales, culturelles et sportives »**

Les Commissions apprécient la qualité et l'originalité du travail réalisé par la Commission « Affaires agricoles », l'harmonisation et la synthèse des éléments statistiques permettant d'avoir une vision globale de ce secteur aujourd'hui.

Elles tiennent à souligner l'opportunité et parallèlement la difficulté de la démarche d'autant qu'il est apparu difficile d'obtenir des sources d'information cohérentes et concordantes de la part des différents organismes professionnels agricoles.

Les Commissions constatent que ce travail est un premier recoupement des éléments chiffrés qui permet d'arriver à une appréciation de ce secteur. Elles souhaitent une meilleure harmonisation par un travail en commun et une confrontation des résultats de chacun des organismes émetteurs de statistiques agricoles : DAF, Chambre d'Agriculture, C.T.I.C.S., E.D.E., SUAD, ARIBEV, ARMEFLHOR, CIRAD, INSEE, IEDOM, ...

Malgré la baisse ces dernières années, de la production de la canne à sucre et des plantes industrielles dans la production agricole finale, du nombre d'exploitations et de la population agricole totale, ..., les Commissions relèvent que le revenu net agricole a néanmoins augmenté de 11,4 % entre 1989 et 1994.

Aussi, estiment-elles que l'agriculture en dépit de la diminution de certains indicateurs reste un secteur d'activité potentiellement créateur de richesse, en particulier à travers les petites niches pouvant résulter des structurations à opérer dans les filières ayant le moins progressé.

Les Commissions attirent l'attention sur le progrès enregistré par la diversification des cultures et relèvent que la Surface Agricole Utilisée (S.A.U.) par exploitation est aujourd'hui de 4,77 ha contre 4,3 pour une exploitation uniquement consacrée à la canne.

Enfin, elles souhaitent que ces fiches synthétiques sur l'agriculture réunionnaise puissent servir de base de réflexion approfondie sur les pistes d'amélioration des filières agricoles et permettent la mise en place d'une nouvelle politique agricole adaptée à la Réunion. Celle-ci devrait tenir compte en particulier des demandes des consommateurs notamment à travers la restauration scolaire et stimuler les industries locales de transformation de fruits et légumes.

Deuxième partie

## **Rapport**

Rapport présenté par la commission  
« affaires agricoles »

## **Préambule**

Devant les difficultés actuelles de pouvoir disposer de données chiffrées cohérentes et concordantes de la part des différents organismes professionnels agricoles, la Commission « Affaires Agricoles » du C.E.S.R. a jugé important d'essayer d'harmoniser les différentes sources statistiques et de faire le point sur la situation de l'agriculture réunionnaise d'aujourd'hui ainsi que sur les progrès enregistrés depuis plusieurs années par certaines filières.

Le présent document qui pourra par la suite faire l'objet d'une étude plus complète notamment en termes de propositions d'amélioration des filières, a pour ambition d'être un premier outil d'information perfectible pour mieux se préparer aux changements prévisibles dans ce secteur. Ce panorama synthétique agricole a pour objectif de sensibiliser tous les partenaires économiques et politiques aux possibilités de progression de l'agriculture dans les années à venir, notamment aux niveaux de son organisation, des circuits de commercialisation des filières, de la transformation et l'exportation pour certains produits agricoles, ... Il est à signaler que certaines productions des filières agricoles ne sont pas en totalité déclarées et échappent au circuit statistique officiel : les chiffres d'affaires et productions locales du présent document sont en conséquence minorés.

Le document se veut synthétique et se présente sous la forme de fiches retraçant dans un premier temps, le constat de chacune des principales filières végétales et animales et proposant dans un deuxième temps, un certain nombre de propositions d'amélioration pour chacune d'entre elles.

*La méthode utilisée a consisté à auditionner les principaux experts du secteur agricole.*  
*Les différentes sources de données sont la Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF), l'INSEE, le Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre (C.T.I.C.S.), les services de la Douane, le Service d'Utilité Agricole du Département (SUAD), l'Association Réunionnaise pour la Modernisation de l'Economie Fruitière, Légumière et Horticole (ARMEFLHOR), l'Association Réunionnaise Interprofessionnelle du Bétail, de la Viande et du lait (ARIBEV), la SICA-REVIA, l'Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Volaille (ARIV), l'Etablissement Départemental de l'Elevage (E.D.E.), la Chambre d'Agriculture.*

**Les grandes caractéristiques de  
l'agriculture réunionnaise**

**PROFIL DE L'AGRICULTURE REUNIONNAISE**

Surface Agricole Utilisée en 1995	:	59 633 ha
Production Agricole Finale en 1995	:	2,121 MMF
Revenu Net Agricole en 1995	:	1,110 MMF
Nombre d'exploitations en 1993	:	12 610
Population Agricole Totale en 1993	:	56 220

	<b>1994</b>	<b>EVOL. 94/89</b>
<b>PRODUCTION AGRICOLE FINALE (MF)</b>	<b>2 107</b>	<b>+ 16 %</b>
(sans subvention)		
dont Valeur Ajoutée Brute	873	+ 3,3 %
Part des productions végétales	1 478	+ 15,6 %
- <i>canne à sucre</i>	436	-14,5 %
- <i>fruits, fleurs et légumes</i>	872	+ 40,4 %
- <i>autres plantes industrielles</i> <i>(géranium, vétiver, ...)</i>	36	- 25,7 %
- <i>divers : céréales, racines, ...</i>	134	+ 35,4 %
Part des productions animales	629	+ 17 %
- <i>bétail</i>	83	+ 0,8 %
- <i>porcins</i>	190	+ 12,9 %
- <i>volailles, lapins, abeilles</i>	356	+ 24,1 %
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (MF)</b>	<b>950</b>	<b>+ 3,2%</b>
<b>REVENU NET AGRICOLE (MF)</b>	<b>1 109</b>	<b>+ 11,4 %</b>

Source : DAF

	<b>1993</b>	<b>1993/89</b>
<b>STATUTS DES EXPLOITATIONS</b>		
en faire valoir direct (propriété simple de la personne)	67,7 %	+ 5,8 %
en colonage (location avec partage de résultat)	9,7 %	- 42,6 %
en fermage (location avec redevance fixée à l'avance)	22,6 %	+ 18,3 %

Source : INSEE

<b>INDICATEURS STRUCTURELS</b>
--------------------------------

	<b>1989</b>	<b>1993</b>	<b>Evol. 93/89</b>
<b>Nombre d'exploitations</b>	<b>15 198</b>	<b>12 610</b>	<b>- 17 %</b>
dont à temps complet	7 510	6 910	- 8 %
dont à temps partiel	7 688	5 700	- 26 %

Sources : DAF et INSEE

	1989	1993	Evol. 93/89
<b>Surface Agricole Utilisée S.A.U. (ha)</b>	<b>62 720</b>	<b>60 220</b>	<b>- 4 %</b>
dont en terre labourable	48 310	44 119	- 8,6 %
dont en cultures permanentes	3 710	3 711	0 %
dont en surfaces toujours en herbe	10 700	12 390	+ 15,8 %
<b>S.A.U. / exploitation (ha)</b>	<b>4,12</b>	<b>4,77</b>	<b>+ 15,7 %</b>

Source : INSEE

**Evolution de la S.A.U. et du nombre d'exploitations entre 1989 et 1993**

	1989	1991	1992	1993
S.A.U. (ha)	62 720	62 180	59 800	60 220
Nombre d'exploitations	15 198	-	-	12 620

Sources : DAF et INSEE

	1989	1993	Evol.93/89
<b>Unité de Travail Annuel</b>	<b>18 090</b>	<b>15 350</b>	<b>- 15,14 %</b>
dont chefs d'exploitation	11 154	9 540	- 14,4 %
dont autres membres de ménage	4 352	4 430	+ 1,80 %
dont salariés permanents	2 584	1 380	- 46,6 %

Source : INSEE

	1989	1993	Evol. 93/89
<b>Population Agricole Totale</b>	<b>73 532</b>	<b>56 220</b>	<b>- 23,5 %</b>
dont actifs familiaux	-	20 700	
% de la pop. agri. / pop. totale	12,3 %	8,9 %	- 27,6 %

Source : INSEE

## DEFINITIONS

### **EXPLOITATION AGRICOLE**

Il s'agit d'un ensemble de terres soumis à gestion unique (\*) et produisant des produits agricoles localisés en un lieu appelé « siège ». Cet ensemble doit avoir une surface agricole utile de 0,5 ha, sinon 0,10 ha surface agricole utilisée ou sinon élevant un nombre minimum d'animaux.

(\*) le chef d'exploitation prend les décisions courantes et quotidiennes

### **SURFACE AGRICOLE UTILE**

Ce sont les terres labourables, les cultures permanentes (vergers, bananeraies, ...), les prairies et pâturages (y compris landes et parcours), les jardins familiaux (jardin et verger créoles), les sols des bâtiments et cours, les landes et friches non productives. Cela exclut la surface des terres non agricoles et celle des bois et forêts.

### **SURFACE AGRICOLE UTILISEE (S.A.U.)**

Elle est égale à la surface agricole utile moins les sols des bâtiments et cours, des friches et des landes.

Le R.G.A. indique que la S.A.U. est en diminution constante. Entre 1984 et 1992, ce sont près de 600 ha par an de S.A.U. qui ont été perdus (soit une perte de 1 % par an).

### **CHEF D'EXPLOITATION**

C'est la personne physique qui assure la gestion courante et quotidienne de l'exploitation.

Quant à la famille du chef d'exploitation, elle comprend les personnes qui vivent avec lui, qu'elles travaillent ou non sur l'exploitation, les membres de la famille qui ne vivent pas avec lui mais qui fournissent un travail régulier sur l'exploitation.

### **U.T.A. (Unité Travail Annuel)**

Une U.T.A. correspond au travail fourni par une personne à capacité normale de travail, occupée à temps complet sur l'exploitation pendant une année.

## **Les filières végétales**

## **La filière canne à sucre**



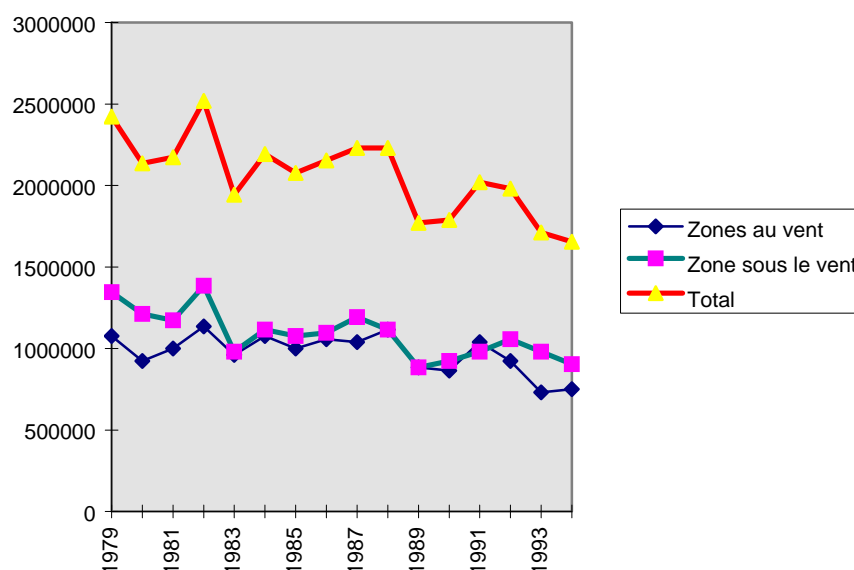


## EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS

Vers 1860, l'île comptait plus d'une centaine de sucreries. En 1995, on n'en recensait que 3 et seulement 2 en 1996.

La concentration sur une seule usine n'est pas envisageable compte tenu de la géographie de l'île et mettrait en péril l'économie générale de la filière canne à sucre.

**Evolution de la production de cannes brassées  
des zones au vent et sous le vent de 1979 à 1994**



*Source : DAF*

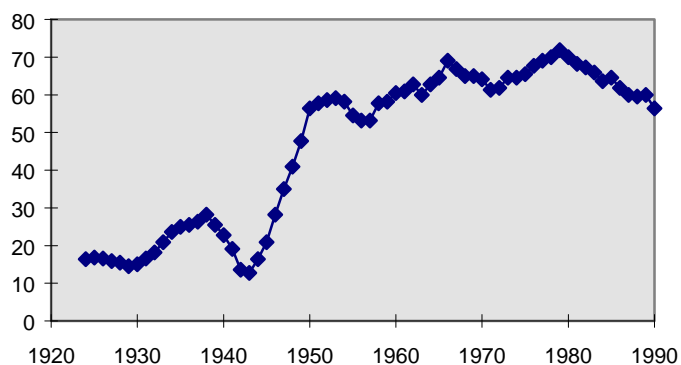
Depuis 1979, la production de canne qui était proche des 2,5 Mt, baisse pour passer sous la barre des 2 Mt dès 1989.

Les causes sont multiples. Parmi celles-ci, il faut citer les phénomènes climatiques : sécheresse et cyclone. Jusqu'en 1988, la production se tenait aux alentours de 2,3 à 2,5 Mt. Avec le cyclone Firinga, la production s'effondre pour atteindre en 1989, 1,756 Mt. D'autres cyclones sont venus perturber la production : Colina et Hollanda. A ces phénomènes climatiques, viennent se greffer les difficultés de trésorerie des agriculteurs, les vers blancs, le mitage des terres pour l'urbanisation (600 ha environ de terres de cannes disparaissent chaque année).

En revanche, 1995 a été une meilleure année, la production ayant en effet atteint 1,817 Mt grâce à d'assez bonnes conditions météorologiques.

La croissance de la production de la dernière campagne situe la récolte à un niveau proche de la moyenne des 5 dernières années (1,831 Mt) mais demeure à un niveau inférieur à la moyenne décennale (1,925 Mt).

### Evolution des rendements en tonnes de canne par hectare (1922-1990)

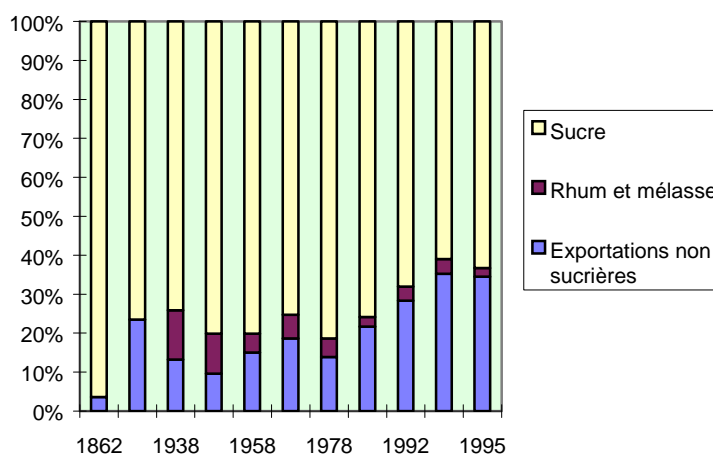


Source : C.T.I.C.S.

La courbe permet de repérer 3 périodes de chute de rendement-canne :

- \* la période 1939-1945 de la Seconde Guerre Mondiale
- \* dans les années 50, il y a eu une explosion très rapide de la productivité qui a atteint la barre des 60 tonnes à l'hectare
- \* la période 1968-1973 qui précède le P.M.C.E.S. (Plan de Modernisation et de Consolidation de l'Economie Sucrière).
- \* la période 1980-1993 avec un point bas en 1991 qui passe en-dessous des 60 tonnes/ha.

### Evolution de la part relative des produits de la canne à sucre dans les exportations réunionnaises (1862 à 1995)



Sources : Fuma, Kopp, INSEE

Le sucre représente en valeur les 2/3 des exportations réunionnaises malgré la tendance à la baisse de cette proportion 63,32 % en 1995 contre 74 % en 1989.

**EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS CANNIERES EN TERMES DE SUPERFICIE ENTRE 1988 ET 1994**

Tranches de surface	1988 nombre	1989 nombre	var. 89/88	1990 nombre	var. 90/89	1991 nombre	var. 91/90	1992 nombre	var. 92/91	1993 nombre	var. 93/92	1994 nombre	var. 94/93
moins de 2 ha	3 928	3 277	- 16,6 %	3 054	- 6,8 %	2 774	- 9,2 %	2 337	- 15,8 %	2 079	- 11 %	1 884	- 9,3 %
2 à 5 ha	3 502	3 397	- 3 %	3 299	- 2,9 %	3 155	- 4,4 %	3 014	- 4,5 %	2 854	- 5,3 %	2 880	+ 0,9 %
5 à 10 ha	1 583	1 714	+ 8,3 %	1 685	- 1,7 %	1 652	- 2 %	1 701	+ 3%	1 635	- 3,9 %	1 565	- 4,3 %
10 à 20 ha	239	259	+ 8,4 %	246	- 5 %	257	+ 4,5 %	286	+ 11,3 %	271	- 5,2 %	248	- 8,5 %
20 ha ou plus	80	80	0 %	71	- 11,3 %	70	- 1,4 %	77	+ 10 %	69	- 10,4 %	57	- 17,4 %
Total	9 332	8 727	- 6,5 %	8 355	- 4,3 %	7 908	- 5,4 %	7 415	- 6,2 %	6 908	- 6,8 %	6 434	- 6,8 %

*Source : C.T.I.C.S.*

Entre 1988 et 1994, le nombre d'exploitations carrières, toutes surfaces confondues, est passé de 9 332 à 6 434 soit une baisse de 31 %.

Il est à noter que le nombre d'exploitations carrières de moins de 2 ha a chuté de plus de 50 % (52 % respectivement) et celui des très grandes exploitations (plus de 20 ha) a diminué de 28,75 %.

Seul le nombre des exploitations de 10 à 20 ha a crû entre 1988 et 1994 (+ 3,7 %).

**EVOLUTION DE DIFFERENTS ELEMENTS DES CAMPAGNES SUCRIERES (1983 - 1995)**

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Cannes brassées	2 185 355	2 076 621	2 113 294	2 203 037	2 228 848	1 756 300	1 790 152	2 009 514	1 972 697	1 703 586	1 655 847	1 816 546
Sucre produit (t)	246 404	228 972	243 750	225 876	252 232	170 965	191 993	214 515	226 716	183 506	177 355	195 587
Rendement (%)	11,28	11,03	11,53	10,25	11,32	9,73	10,72	10,67	11,49	10,77	10,65	10,77
Richesse	14,20	13,95	13,93	13,20	14,34	12,92	13,74	13,89	14,44	13,65	13,85	13,83
Prix de la tonne de canne de référence (F)	268,47	279,21	287,59	299,87	308,37	316,70	327,78	331,78	331,78	331,78	334,57	334,57
Prix moyen des cannes payées au planteur (F)	281,89	284,59	291,55	281,01	325,50	288,75	325,88	338,65	352,53	331,55	336,09	335,53
Valeur totale des cannes (*) (MF)	616,039	590,995	616,131	619,075	723,6	507,132	579,116	680,522	695,435	564,832	559,874	609,505

(\*) elle correspond aux recettes brutes des planteurs (y compris leurs dépenses intermédiaires et les aides directes)

source : DAF

## **LES DIFFERENTES ACTIONS ENGAGEES POUR AMELIORER LA FILIERE**

Chute des surfaces, de la production et du nombre des planteurs, la crise de la filière canne à sucre est structurelle. Pour préserver la filière, les principales mesures à adopter concernent :

### **I - Plan de Modernisation et de Consolidation de l'Economie Sucrière (P.M.C.E.S.)**

L'écoulement de la production de sucre réunionnais est garanti grâce à un système de quotas.

L'objectif à poursuivre dans les années à venir est de pouvoir se stabiliser en moyenne à une production de 2 millions de tonnes de cannes à sucre.

Il faudrait renforcer le P.M.C.E.S. adopté en 1983 et le renouveler en 1995 pour maintenir la production.

Les principaux travaux réalisés en 1995 devraient être poursuivis dans les années à venir. Ils concernent l'épierrage et le défrichage, l'ouverture et l'amélioration des chemins d'exploitation ainsi que la réalisation de radiers et de passages à grille. A ce titre, il conviendrait de prévoir les financements adéquats afin de désenclaver un plus grand nombre d'exploitations.

La généralisation de l'irrigation -en mettant en place des aides appropriées- devrait être recherchée afin d'augmenter les rendements à l'hectare.

Par ailleurs, le P.M.C.E.S. assure aussi une prime à la replantation de 7 500 F/ha.

Il conviendrait de souligner l'initiative du Ministère de l'Agriculture et du Département qui ont affecté des crédits pour la lutte contre le ver blanc.

### **II - Programme de modernisation du Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre (C.T.I.C.S.)**

Le C.T.I.C.S. devrait poursuivre son vaste programme de modernisation commencé au début des années 90. Ce programme consiste à passer d'un sondage horizontal à des sondes inclinées à 51°. Cette nouvelle méthode vise à améliorer la qualité du prélèvement en effectuant des échantillons plus importants.

Grâce aux nouvelles sondes permettant des prélèvements plus importants et plus représentatifs du chargement, les valeurs de la richesse de la canne seront plus fiables.

### **III - Mise en valeur des ressources génétiques de la canne à sucre**

Il apparaît judicieux que le CIRAD poursuive ses objectifs en la matière et consistant à augmenter l'efficacité de la sélection de la canne à sucre et à accélérer la mise à disposition d'une gamme plus large de variétés adaptées aux différentes écologies. Ces travaux nécessitent de développer les techniques de l'amélioration variétale, de la génétique, de la culture *in vitro*, de la biologie florale et de la phytopathologie.

#### **IV - Prix de la canne**

Les modalités de fixation du prix de la canne définies dans la convention du 16 juillet 1996 entre l'Etat et les syndicats représentant les producteurs de cannes doivent être respectées pendant la période établie : 1996 à 2001.

Les modifications au système d'aides de l'Etat des années précédentes élaborées dans cette convention s'articulent autour de :

##### **\* La réforme de l'aide économique**

Jusqu'en 1995, tous les producteurs de cannes bénéficiaient de l'aide économique pour un montant de 76,19 F/tonne.

En 1996 et pendant les 4 prochaines campagnes sucrières, l'aide économique est modifiée. L'Etat fait désormais la différence, dans les bénéficiaires, entre :

- les agriculteurs, producteurs de cannes à titre principal
- les agriculteurs, producteurs de cannes à titre secondaire

<b>Agriculteurs à titre principal au sens de la convention</b>
76,19 F/t pour les 3 000 premières tonnes
66,19 F/t entre 3 000 et 5 000 tonnes
56,19 F/t au-delà de 5 000 tonnes

L'agriculteur à titre principal est défini comme l'agriculteur inscrit à titre principal à l'AMEXA et justifiant de revenus d'activités agricoles supérieurs aux revenus d'activité du travail non agricole.

L'aide économique diminue pour les agriculteurs à titre principal produisant plus de 3 000 tonnes de cannes.

<b>Agriculteurs à titre secondaire</b>
56,19 F/t

##### **\* La création d'une aide à la production**

Cette aide vient en remplacement de l'aide sociale et de l'aide exceptionnelle de 8,90 F/t de 1995.

<b>1995</b>
<b>Aide sociale</b>
- Agriculteurs produisant moins de 1 000 t
- Agriculteurs non imposables
40 F/t pour les 500 premières tonnes
10 F/t pour les tonnes suivantes jusqu'à 1 000 tonnes
<b>Aide exceptionnelle</b>
8,90 F/t pour les 600 premières tonnes

<b>1996 et les 4 campagnes suivantes</b>
<b>Aide à la production</b>
- Agriculteurs à titre principal au sens de la convention
- Pas de limitation de tonnage et de critère d'imposition sur le revenu
56 F/t pour les 500 premières tonnes
25 F/t entre 500 et 800 tonnes
10 F/t entre 800 et 1 500 tonnes
0 F/t au-delà de 1 500 tonnes

**\* Le maintien d'une aide incitative avec une enveloppe financière inférieure aux années antérieures**

Le montant total de l'aide incitative en 1995 était de 8 millions de Francs répartis par bassin cannier au prorata des tonnages de cannes (FVD, colon) livrant des cannes dont le tonnage est inférieur à 3 000 tonnes.

L'aide incitative bénéficie aux agriculteurs à titre principal et selon les mêmes conditions d'attribution que les années précédentes.

**V - Amélioration des procédures du paiement de la canne à sucre**

Les procédures du paiement de la canne à sucre sont relativement complexes. Il convient d'organiser la transparence sur les éléments du paiement de la canne et notamment :

- L'évolution de la richesse des cannes et l'exactitude de sa mesure.
- La formule de paiement qui « désavantagerait » les producteurs au bénéfice des usiniers.
- L'écart technique.

La constitution de petits groupes de travail pilotés par le C.T.I.C.S. pour expliquer aux industriels et aux planteurs le fonctionnement de ces différents paramètres s'avère nécessaire puisque ces formules demandent un minimum de formation et de connaissances mathématiques.

**VI - Application de la politique d'aménagement régional inscrite dans le SAR et rôle de la SAFER**

Le SAR a montré que l'espace agricole est devenu une « ressource rare » menacée par l'urbanisation qui est désorganisée. Le mitage des terres et la disparition des exploitations sont les conséquences directes de cette désorganisation. Aussi s'avère-t-il nécessaire de constituer, comme le préconise le SAR, une réserve minimale de 35 000 ha dont 30 000 pour la canne à sucre.

Il conviendrait de conforter le rôle de la SAFER dans le regroupement des petites parcelles non viables financièrement.

## **Le secteur des fruits et légumes**

## DONNEES GENERALES SUR LE SECTEUR DES FRUITS ET LEGUMES

Le secteur des fruits et légumes à la Réunion a connu ces dernières années, un essor considérable lié à la croissance du marché local. En effet, en 1993, le consommateur réunionnais consacrait 17,7 % de son budget alimentaire à l'achat de fruits et légumes soit une part supérieure à la moyenne européenne.

Les productions de fruits et légumes qui se constituaient à l'origine pour l'essentiel des cultures de diversification de la canne à sucre, couvrent aujourd'hui la quasi-totalité des besoins en légumes de l'île et plus des trois quarts de la consommation de fruits.

Selon les comptes de l'agriculture, la filière fruits et légumes constituait en 1994 désormais la première production agricole de la Réunion avec 41,3 % de la valeur de la production agricole finale contre 29,8 % pour l'élevage et 20,6 % pour la canne à sucre.

S'agissant de la consommation de fruits et légumes à la Réunion, on a pu noter entre 1986 et 1990, une très forte augmentation des quantités consommées par la population (légumes : de 49 à 83 kg soit + 70 % ; fruits : de 40 à 66 kg soit + 65 %). Ce phénomène résultait de plusieurs causes, entres autres :

- la démographie donc l'augmentation de la demande,
- le changement d'habitude alimentaire qui correspond à un mieux-vivre.

La consommation du Réunionnais en légumes et fruits frais se rapproche du niveau de consommation du Métropolitain : selon les dernières statistiques de l'INSEE, chaque Métropolitain consomme en moyenne et par an quelques 95 kg de légumes frais et 75 kg de fruits frais.

### **Consommation de fruits et légumes frais à la Réunion entre 1981 et 1992**

	1981-82	1986	1987	1988	1989(*)	1990	1992	Var.92/81
Population	514 300	550 500	560 000	569 600	578 500	595 800	619 300	
Légumes frais	17 330	26 750	36 500	40 900	32 650	49 600	54 000	
Consommation (kg/hab.)	33	48,6	65,2	71,8	56,4	83	87	+ 163,6 %
Fruits frais	11 740	24 300	32 200	36 250	34 000	39 500	46 600	
Consommation (kg/hab.)	23	40,1	57,5	63,6	58,8	66,1	75,2	+ 227 %

Les valeurs sont exprimées en tonnes

Source : INSEE

(\*) Il est rappeler que cette année a été marquée par le passage du cyclone Firinga

## LE SECTEUR DES FRUITS

### **\* Evolution de la production de fruits à la Réunion**

	1990	1991	1992	1993	1994
Bananes	3 315	5 203	5 304	1 548	7 500
Mangues	1 482	1 504	1 491	5 275	5 466
Letchis	2 366	3 733	3 784	6 404	8 112
Ananas	8 059	8 170	8 291	6 781	6 250
Agrumes	1 461	1 478	1 502	5 270	3 644
Cocos	5 626	5 704	5 781	1 800	2 520
Autres (*)	12 821	11 908	11 517	3 519	3 888
<b>Total</b>	<b>35 130</b>	<b>37 700</b>	<b>37 670</b>	<b>30 597</b>	<b>37 380</b>

*Les valeurs sont exprimées en tonnes*

*Source : DAF*

*(\*) fraises, melons, pastèques, ...*

Entre 1990 et 1994, la production de fruits a augmenté de 6,40 %.

### **\* Développement des exportations et des activités de transformation**

Ces deux facteurs n'ont à l'heure actuelle qu'un effet très faible sur l'économie : la transformation industrielle est un facteur que l'on peut encore qualifier de « sous-développé » et les exportations représentent en 1990 moins de 0,5 % de la production réunionnaise.

Cette situation est due au fait que la production est irrégulière tant au niveau des quantités que de la qualité des fruits et légumes commercialisés. Dans un tel contexte, les prix sont généralement peu favorables au développement des exportations et de la transformation.

Les efforts entrepris ces dernières années devraient modifier ces paramètres et permettre l'essor des activités considérées.

### **\* Les importations de fruits à la Réunion**

La quantité de fruits frais importés pour la région est passée de 7 000 t en 1986 à près de 9 000 t en 1990 soit une progression de 30 % en 4 ans. En 1995, cette quantité était de 11 009 tonnes ; plus de la moitié des fruits importés est composée de fruits des régions tempérées (agrumes, poires, raisins, pommes, ...).

En 1992, les importations de fruits (9 467 t) représentaient le quart des productions de fruits (37 670 t).

### Importations de fruits à la Réunion entre 1986 et 1990

Importations	1986	1987	1988	1989	1990
Oranges	2 680	2 891	2 634	3 808	3 029
Citrons	401	397	351	431	511
Mandarines	11	11	1	17	21
Clémentines	18	31	19	27	34
Pamplemousses	80	75	91	105	141
Pommes	2 981	3 516	3 299	4 385	3 384
Poires	536	629	662	867	718
Raisins	236	363	607	617	865
Pêches- Brugnons- Nectarines	52	30	11	101	167
Autres	135	147	136	259	290
<b>TOTAL</b>	<b>7 130</b>	<b>8 090</b>	<b>7 810</b>	<b>10 610</b>	<b>9 160</b>

*Les valeurs sont exprimées en tonnes*

*Sources : Douanes/DAF*

### Situation par rapport à la consommation

Fruits frais	1986	1987	1988	1989	1990
Importations (I)	7 130	8 090	7 810	10 610	9 160
Productions (P)	17 640	27 984	32 850	27 490	35 130
Total (I + P)	24 770	36 074	40 660	38 100	44 290
Part des importations par rapport au total (%)	28,8	22,4	19,2	27,8	20,7

*Les valeurs sont exprimées en tonnes*

*Sources : Douanes/DAF*

**LE SECTEUR DES LEGUMES**

**Principales productions légumières à la Réunion**

Rang	Espèces	Production (t)	Surface développée (ha)	Rendement moyen (t/ha)
1	Pomme de terre	9 234	486	19
2	Chou vert	8 816	304	29
3	Tomate (petite)	5 955	397	15
4	Carotte	4 872	174	28
5	Chou-fleur	3 910	170	23
6	Patate	3 822	49	78
7	Laitue et scarole	3 760	80	47
8	Manioc	3 306	38	87
9	Concombre	3 132	116	27
10	Courgette	2 964	76	39
11	Chouchou	2 538	27	94
12	Oignon	2 416	151	16
13	Aubergine	2 156	98	22
14	Poireau	1 914	66	29
15	Citrouille	1 564	68	23

*Source : DAF (Enquête légumière juillet 93-juin 94)*

Quelques 74 000 tonnes de légumes sont produits chaque année sur 3 400 ha de superficie développée.

La liste des légumes dont la production est d'au moins 1 000 tonnes fait apparaître la pomme de terre, le chou vert et la petite tomate en tête du classement.

Les 3 110 exploitations cultivant des légumes ont une superficie agricole utilisée (S.A.U.) de 8 030 ha. Ce sont généralement de petites unités ayant en moyenne 2,6 ha de S.A.U. par exploitation contre 3,6 ha pour l'ensemble de l'agriculture et près de 25 % des exploitations cultivent des légumes.

Les principaux bassins de production sont le Nord (Bretagne, Dos d'Ane), les Hauts de l'Ouest, le Sud (St-Pierre, Petite-Ile, Piton Hyacinthe) et Salazie.

### Importations de légumes frais à la Réunion de 1989 à 1993 (en tonnes)

	1989	1990	1991	1992	1993	%
Oignon	1 441	2 107	2 372	2 721	2 443	56 %
Ail	1 079	1 155	1 031	2 278	1 117	26 %
Pomme de terre	602	116	592	335	145	3 %
Tomate	347	100	37	24	208	5 %
Piment	133	87	69	16	20	0,5 %
Carotte et navet	79	2	3	67	121	3%
Poivron	26	22	4	2	21	0,5 %
Autres (*)	310	189	166	175	281	6 %
<b>Total</b>	<b>4 017</b>	<b>3 800</b>	<b>4 274</b>	<b>5 618</b>	<b>4 356</b>	<b>100 %</b>

Source : SUAD et Douanes

(\*) Autres : poireau, chou, laitue, chicorée, céleri, concombre, pois, haricot, artichaut, asperge, champignon, épinard, mâche, olive, maïs, courgette et autres non représentés.

Les importations de légumes frais sont représentées à plus de 80 % par l'ail et l'oignon. Les importations d'autres légumes sont marginales. Les importations de tomates augmentent sensiblement les années cycloniques, favorisées par la pénurie en tomates sur le marché local jusqu'au mois d'avril ou mai.

**PERSPECTIVES D'EVOLUTION  
DU SECTEUR DES FRUITS ET LEGUMES**

Jusqu'à présent, les producteurs ont bénéficié de conditions de marché relativement favorables (marché intérieur captif).

Dans les circonstances actuelles, l'évolution de la demande interne repose sur :

- la croissance démographique,
- une augmentation de la consommation par individu,
- l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages,
- une offre plus régulière et à moindre coût.

En fait, la consommation individuelle devrait atteindre dans les années à venir une limite maximale.

Il faut envisager 2 hypothèses :

(1) Cette limite se situe au niveau actuel de la consommation en Métropole.

(2) Cette limite correspond à une augmentation de 5 % par rapport à la consommation métropolitaine (valeur proche de la moyenne européenne).

On peut penser que cette évolution sera rapide et que, d'ici 10 ans, la limite de consommation sera atteinte.

Ces différents éléments permettent d'estimer les besoins de la population réunionnaise à l'aube du XXI<sup>ème</sup> siècle.

La demande en fruits et légumes frais devrait augmenter significativement dans les 10 prochaines années de 35 à 40 % environ par rapport à la situation actuelle.

Les perspectives présentées paraissent prometteuses et devraient garantir le développement des cultures fruitières et légumières. Les chiffres présentés dans le tableau suivant sont des estimations.

Hypothèse considérée	Légumes frais		Fruits frais	
	(1)	(2)	(1)	(2)
Optimum de consommation en kg/an/hab.	95	100	75	79
Evolution de la consommation sur 10 ans				
* par augmentation de la consommation individuelle	7 200	10 200	5 340	7 740
** par la croissance démographique	10 000	10 500	8 000	8 500
TOTAL	17 200	20 700	13 400	16 240
Equivalent consommation année 1990	49 600	49 600	39 500	39 500
Equivalent consommation année 2000	66 800	70 600	52 900	55 400
Augmentation par rapport à 1990	35 %	42 %	34 %	40 %

*Les quantités sont exprimées en tonnes*

\* Ce résultat est obtenu à partir de la formule suivante :

$Ec = 600\ 000 \times (\text{optimum de consommation} - \text{consommation en 1990}) ; 600\ 000$  correspondant au nombre de consommateurs en 1990.

\*\* Avec 10 500 nouveaux consommateurs/an, la consommation de légumes devrait augmenter de 1 000 à 1 500 t/an et celle de fruits augmenterait de 800 à 850 t/an.

La consommation de fruits et légumes évolue rapidement et crée un contexte favorable au développement de la filière considérée.

Il s'agit en particulier de garantir la régularité des approvisionnements et l'homogénéité des lots (normalisation) notamment par la mise en place de contrats régissant les rapports entre producteurs et utilisateurs (distributeurs et transformateurs).

Actuellement, l'essentiel des légumes transformés (surgelés ou conserves) consommés à la Réunion est issu de l'importation. Il y a donc dans ce domaine des potentialités à ne pas négliger.

Les producteurs doivent cependant s'adapter aux exigences nouvelles du marché qui pourrait être saturé rapidement.

A la recherche de nouveaux débouchés, l'objectif est d'orienter les produits locaux sur les deux créneaux mal exploités que sont la transformation et l'exportation.



S'il faut au préalable satisfaire la demande des particuliers, les exportations et la transformation deviennent effectives à partir du moment où le marché de la consommation directe est saturé, où les coûts de production deviennent compétitifs et où la qualité et l'approvisionnement sont réguliers.

L'avenir appartient aux producteurs qui doivent s'adapter au nouveau contexte et développer une production régulière, de qualité et à prix concurrentiel.

Deux axes de propositions apparaissent nécessaires au niveau de l'organisation de la profession des producteurs :

1) L'adaptation des producteurs aux exigences du marché basés sur une production de qualité. Celle-ci nécessite :

\* La professionnalisation et moralisation (respect des règles de production, de commercialisation, ...) des producteurs qui doivent être capables de proposer un volume de produits aux caractéristiques définies par avance.

\* La structuration des exploitations qui doivent se dimensionner et s'équiper en fonction des exigences techniques et économiques.

2) Une mise en marché gérée par des professionnels.

L'organisation de la mise en marché devrait s'entendre produit par produit (ou groupe de produits) et pourrait se faire au travers des structures déjà existantes (Tropicafruits, Société des Maraîchers du Sud, ...).

## **Les cultures ornementales**

## TAILLE DES EXPLOITATIONS ET PLACE DES CULTURES

*Les résultats qui suivent sont issus d'une enquête statistique par sondage réalisée par la Direction de l'Agriculture et de la Forêt de mai 1994 à avril 1995.*

*L'échantillon stratifié sur la surface en cultures florales et la présence de serres, était composé de 228 exploitations, tirées au hasard dans le Recensement Agricole de 1989.*

On entend par « cultures ornementales » : les plantes non aquatiques, fleuries ou non, herbacées ou arbustives, produites dans les exploitations agricoles (les pépinières commerciales en font partie mais celles de l'Office Nationale des Forêts en sont exclues).

### **1 - La taille des exploitations**

Au cours de la période de référence, 160 exploitations cultivant plus ou moins des plantes ornementales, avaient une Superficie Agricole Utilisée (S.A.U.) de 510 ha, soit une moyenne de 3,2 ha par exploitation contre 3,6 ha pour l'ensemble de l'agriculture.

Superficie Agricole Utilisée par exploitation (ha)	Exploitation ayant des plantes ornementales		Ensemble des exploitations	
	Nombre	S.A.U. (ha)	Nombre	S.A.U. (ha)
moins de 1	40	20	4 000	1 420
1 à 1,9	40	40	2 280	2 610
2 à 2,9	30	70	1 960	3 940
3 à 3,9	20	50	1 060	3 130
4 à 4,9	10	40	760	2 820
5 et plus	20	290	2 560	31 310
<b>Ensemble</b>	<b>160</b>	<b>510</b>	<b>12 620</b>	<b>45 230</b>

### **2 - La place des cultures**

La surface en plantes ornementales à un instant donné est de 70 ha soit 13,7 % de la S.A.U. des exploitations qui en cultivent.

120 exploitations ayant moins de 50 % de leur S.A.U. en plantes ornementales, les cultivent sur un total de 30 ha ; pour les 40 autres exploitations, la place des plantes ornementales est prépondérante puisque 50 % au moins de la S.A.U. leur est réservé.

## MOYENS DE PRODUCTION

### 1 - Population et main-d'oeuvre

La population vivant sur les exploitations est de 600 personnes y compris le chef d'exploitation. L'âge moyen de ces derniers est de 44 ans.

Age (en années)					
20 à 29	30 à 39	40 à 49	50 à 59	60 et plus	Ensemble
20	50	40	30	20	160

Quelques 240 salariés sont employés en permanence sur 50 exploitations soit une moyenne de 4,8 permanents par exploitation qui en emploie. Il faut aussi ajouter 50 personnes, membres de la famille qui travaillent sur ces exploitations.

### 2 - Les bâtiments

On appelle « bâtiment » les serres et abris hauts destinés à abriter la production de végétaux (cultures florales, ornementales ou légumières).

Ces bâtiments peuvent être en verre ou plastique souple ou rigide, fixe ou mobile et l'on doit pouvoir s'y tenir debout. En sont exclus les serres ou abris hauts servant à l'agrément ou à un usage strictement commercial (exposition-vente).

Au début mai 1994, 410 bâtiments d'une superficie totale de 238 910 m<sup>2</sup> sont utilisés à la production agricole dans 90 exploitations :

- 230 bâtiments servent à la production florale ou ornementale et représentent 76,5 % des surfaces couvertes,
- 110 bâtiments abritent des légumes soit 15,4 % des surfaces,
- 70 bâtiments sont utilisés pour produire à la fois des fleurs, des plantes ornementales et des légumes soit 8,1 % des surfaces.

Ces bâtiments, dont l'âge moyen est de 4 ans, sont implantés à moins de 500 m d'altitude pour 56 % d'entre eux.

La superficie moyenne par bâtiment est de 580 m<sup>2</sup> mais près de 55 % des surfaces sont constituées par des constructions de 2 000 m<sup>2</sup>.

Superficie des bâtiments (m <sup>2</sup> )	Nombre de bâtiments	Superficie (m <sup>2</sup> )
moins de 500	300	55 480
500 à 999	40	15 860
1 000 à 1 499	20	18 610
1 500 à 1999	10	7 900
2 000 à 2 499	20	49 300
2 500 et plus	20	81 760
Ensemble	410	238 910

17 % des bâtiments ont des fonctions telles que la brumisation et la ventilation, mises en oeuvre automatiquement par des informations reçues de diverses sondes placées à l'intérieur du bâtiment.

A l'intérieur des bâtiments, la culture peut être pratiquée en pleine terre ou en barquettes de telle sorte qu'il n'y ait pas de discontinuité entre le sol et la culture. Cette façon de produire est utilisée dans 180 bâtiments représentant 38 % des surfaces.

Un autre procédé consiste à pratiquer la culture en bacs, pots, godets posés soit sur le sol ou sur des tablettes ou bien par d'autres méthodes mais de telle sorte qu'il y ait discontinuité entre le sol du bâtiment et la culture. 230 bâtiments utilisent ce procédé représentant 62 % des surfaces.

### SURFACES EN PLANTES ORNEMENTALES

Près de 65 ha de surface développée, c'est-à-dire la somme des surfaces cultivées au cours d'une année, sont consacrés à la culture des plantes ornementales dont 14 ha sont des surfaces sous serres ou abris et 51 ha de cultures de plein air.

Types de plantes	Nombre d'exploitations en cultivant	Surface (en ares)	
		totale	dont sous serre ou abri
arbres d'ornement	20	20	10
arbustes d'ornement	20	80	60
palmiers	20	30	20
plantes à massif	70	760	80
plantes fleuries	150	4 530	1 120
plantes grasses	10	10	
plantes grimpantes	10	20	
plantes vertes	30	110	100
plantes vivaces	10	920	
<b>Ensemble</b>	<b>160</b>	<b>6 480</b>	<b>1 390</b>

Une autre approche des surfaces, donnée par le tableau ci-dessous, peut être faite selon le type de produit final.

*unité : are*

Type de plantes	Type de produit					
	jeune plant	potée fleurie	plante verte	plante à massif	tige	Ensemble
arbres d'ornement	10	ε	10	-	-	20
arbustes d'ornement	10	50	20	-	-	80
palmiers	10	-	20	-	-	30
plantes à massif	30	20	ε	30	680	760
plantes fleuries	20	260	ε	ε	4 250	4 530
plantes grasses	ε	-	ε	10	-	10
plantes grimpantes	ε	20	ε	-	-	20
plantes vertes	50	10	50	ε	-	110
plantes vivaces	-	-	-	-	920	920
<b>Ensemble</b>	<b>130</b>	<b>360</b>	<b>100</b>	<b>40</b>	<b>5 850</b>	<b>6 480</b>

Près de 59 ha soit 90 % des surfaces sont réservés à la production de tiges fleuries.

**PRODUCTION ET ESPECES LES PLUS CULTIVEES**

**1 - La production**

La production totale des cultures ornementales est d'environ 1,7 million de plantes (fleuries ou non) à laquelle il faut ajouter près de 7,5 millions de tiges fleuries.

Parmi les plantes, 38 % servent à l'autofourniture des exploitations, 56 % sont commercialisées et 6 % sont perdues par suite de mévente ou d'intempéries.

S'agissant des tiges fleuries, 76 % sont commercialisées et 24 % sont perdues.

La production sous serre représente respectivement 95 % de la production totale de plants ou plantes et 17 % de la production de tiges.

**2 - Les espèces les plus cultivées**

Les espèces les plus cultivées qui se retrouvent dans au moins 20 exploitations ou qui ont une surface d'au moins 50 ares sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Espèces	Nombre d'exploitations en cultivant	Surface (en ares)	
		totale	dont sous serre ou abri
alpinia	ε	250	-
anthurium	40	550	550
chrysanthème	10	180	50
gerbera	40	200	10
glaïeul	20	520	-
gueule-de-loup	20	120	10
héliconia	10	200	-
marguerite	50	990	-
oeillet	40	550	10
orchidée	30	200	180
reine-marguerite	40	810	-
rose	20	780	230
rose de porcelaine	ε	350	-
statice	20	150	-
strelitzia	10	110	-

**Valeur de la production agricole des fleurs et plantes entre 1985 et 1995 en MF (sans subvention)**

1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
49,1	52	49,5	50,8	68,1	57	54,7	60,5	46,2	52,3	52,9

Source : DAF

Entre 1995 et 1985, cette valeur a augmenté de 7,73 %.

## CIRCUITS DE COMMERCIALISATION

Les circuits de commercialisation sont définis à partir du premier agent économique avec lequel le producteur effectue une transaction. Cela permet de juger du comportement de l'exploitant pour écouler sa production.

Sept modalités ont été retenues :

- Marché de gros (St-Pierre)
- Vente directe sur des marchés de détail à des consommateurs
- Vente directe hors marché (vente faite à un consommateur chez le producteur ou en livraison directe à domicile)
- Intermédiaire qui vendra au consommateur final
- Négociant (grande surface)
- Négociant (autre) : vente faite par le producteur directement à un autre commerçant tel un fleuriste
- Exportation

Type de plante	marché de gros	vente directe		intermédiaire	négociant		export.	Ensemble
		marché de détail	hors marché		grande surface	autre		
arbres d'ornement	-	0,1	4,4	0,3	0,4	3,8	6,8	15,8
arbustes d'ornement	-	9,2	13,2	3,3	6,1	6,1	2,4	40,4
palmeiers	-	-	2,7	0,1	0,4	4,4	7,6	15,2
plantes à massif	-	17,1	284	5,4	11,9	45,1	2,5	366
plantes fleuries	64,1	56,9	159,9	33,6	28,7	82	1	426,2
plantes grasses	-	0,3	3,8	1,4	0,3	0,1	-	5,9
plantes grimpantes	-	-	2,6	0,1	1,6	0,6	1,1	6
plantes vertes	-	11,6	7,6	1	2,6	20,5	34,1	77,4
plantes vivaces	-	-	0,6	-	0,1	0,1	-	0,8
<b>Ensemble</b>	<b>64,1</b>	<b>95,2</b>	<b>478,9</b>	<b>45,2</b>	<b>52,1</b>	<b>162,7</b>	<b>55,5</b>	<b>953,7</b>

Unité : 1 000 plants ou plantes

Type de plante	marché de gros	vente directe		intermédiaire	négociant		export.	Ensemble
		marché de détail	hors marché		grande surface	autre		
plantes à massif	30,2	299,6	66,9	213,6	21,4	3	-	634,7
plantes fleuries	778,2	1 757	414,1	653,5	609,3	393,5	1	4 906,6
plantes vivaces	-	-	5,8	13,5	13,5	19	18,1	163,7
Ensemble	808,4	2 150,4	486,8	1 180,6	644,2	644,2	19,1	5 705

Unité : 1 000 tiges

Alors que la majorité des plants ou plantes est négociée en vente directe hors marché, le principal circuit de commercialisation pour les tiges fleuries est la vente directe sur les marchés de détail.

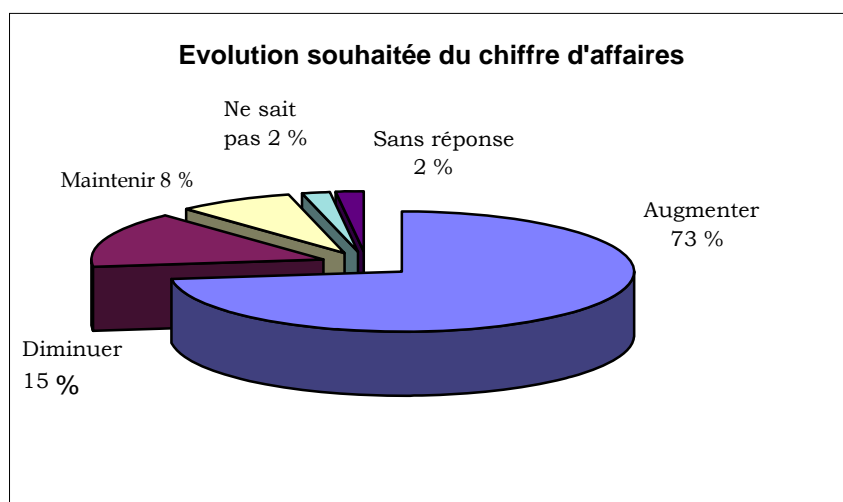
Il est à noter que si pour les plantes ou plants, l'exportation représente 5,82 % des circuits de commercialisation, celle-ci n'est en revanche que de 0,33 % pour les tiges fleuries.

**PROPOSITIONS D'AMELIORATION DE LA FILIERE  
ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Selon une enquête réalisée par le SUAD et l'ARMEFLHOR auprès de 48 exploitations horticoles d'août 94 à décembre 94, la filière horticole est en évolution dynamique : 65 % des exploitants envisageant en effet de développer leur entreprise dans les années à venir, un tiers d'entre eux considérant devoir stabiliser leur activité.

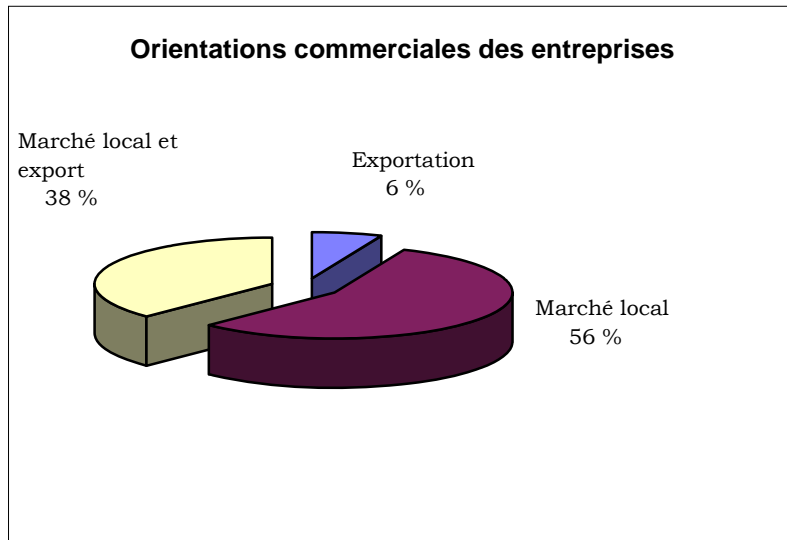
	Développer	Réduire	Sans réponse	Stabiliser	Autre avenir	Total
Nombre d'exploitations	31	1	1	14	1	48
Surface horticole correspondante (m <sup>2</sup> )	340 520	6 000	6 500	109 880	15 000	497 900

De même, plus de 70 % des producteurs souhaitent accroître leur chiffre d'affaires ; ce taux traduit un optimisme confiant de développement économique partagé par une majorité des acteurs de la filière.



*Sources : SUAD et ARMEFLHOR*

Concernant l'orientation commerciale future des entreprises, la filière de l'exportation reste un acte d'opportunité pour 40 % des producteurs. Ceux-ci estiment qu'ils n'ont pas encore la structure et le produit adéquats pour répondre régulièrement à un marché autre que le marché local.



*Sources : SUAD et ARMEFLHOR*

L'avenir de la filière repose sur la poursuite d'un véritable professionnalisme.

Le développement de l'exportation des cultures ornementales requiert un certain nombre de conditions :

- L'établissement d'un véritable réseau de relations avec les partenaires de la distribution.
- L'augmentation des quantités produites, l'amélioration de la qualité et la recherche de la régularité aussi bien au niveau de la production que de l'approvisionnement pour l'exportation.
- La mise en place d'études approfondies sur les moyens de transport et de stockage des cultures ornementales.

## **Les filières animales**

**CONSTAT GENERAL SUR LES FILIERES ANIMALES**

En 1995, les effectifs des animaux de ferme (espèces chevaline, mulassière, asine, bovine, caprine, porcine et ovine) se chiffraient à 144 880 contre 141 405 en 1994 soit une augmentation de + 2,45 %. En revanche, la production de basse-cour et clapier a diminué de 10,36 %, passant de 9 931 400 animaux en 1994 à 8 902 100 animaux en 1995.

	1994	1995	Var. 95/94
<b>Animaux de ferme</b>	<b>141 405</b>	<b>144 880</b>	<b>+ 2,45 %</b>
- Espèce chevaline + mulassière + asine	365	370	
- Espèce bovine	25 960	25 960	
- Espèce caprine	31 520	30 570	
- Espèce porcine	81 680	86 250	
- Espèce ovine	1 880	1 730	
<b>Production de basse-cour et clapier</b> (animaux en milliers)	<b>9 931,4</b>	<b>8 902,1</b>	<b>- 10,36 %</b>
- Poulets de chair	8 123,9	7 095 (*)	
- Coqs et poulets de réforme	245,7	231	
- Pintades	491,7	499,4	
- Dindes et dindons	297	303,1	
- Canards	380	370	
- Oies	25	25	
- Lapins	368,1	378,6	

Source : DAF (AGRESTE 1995)

(\*) baisse due en grande partie à la maladie de New Castel

**Situation des principales filières animales en 1995**

	Production (effectifs en milliers)	Importation (tonnes)	Consommation (tonnes)
Porc	86,250	7 668,2	23 998,8
Poulets de chair	7 095	8 463,7	18 827,1
Bovin (veau exclu)	25,960	3 876,9	6 387,6
Caprin	30,570	931,6	1 053,1
Ovin	1,730	733,7	785
Cunicole (lapin)	378,600	nc	1 123

Source : DAF

Le développement des productions animales à la Réunion a été favorisé par l'Association Réunionnaise Interprofessionnelle du Bétail, de la Viande et du lait (ARIBEV), créée en 1979 qui regroupe toutes les familles professionnelles intervenant dans les filières « viandes » et « lait ». En 1994, une seconde interprofession a été mise en place : l'ARIV (Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Volaille) pour la filière volaille.

Les quantités importées sont globalement déterminées par les besoins spécifiques non couverts par la production locale (salaisonniers). Les importations sont assujetties à des cotisations qui alimentent des fonds qui servent à aider le développement de la production locale.

Les fonds recueillis par l'interprofession ont, pour l'essentiel, jusqu'à présent apporté des compléments de revenu aux éleveurs, au moins pour les filières viande et lait.

Par contre, pour la filière porcine qui est la plus avancée, les interventions des caisses servent essentiellement maintenant à assurer les opérations de régulation.

#### **Emplois directs, chiffre d'affaires et investissements des différentes filières en 1993**

Filières	Emplois directs	CA annuel hors subvention (MF)	Investissements sur 5 ans (MF)
volailles	385	230	160
porc	520	183	310
lait	608	148	200
oeufs	93	94	24
viande bovine	420	40	57
lapins	56	10	11
cervidés	20	2	5
Total	~ 2 100	~ 710	~ 770
proviandiers	100	300	90
équarrissage (hors collecte)	4	4	36

*Source : ARIBEV*

Les effets directs des différentes filières animales réunionnaises s'accompagnent d'effets indirects avec les coopératives d'approvisionnement, les bâtiments, les matériels, la distribution, ...

**On peut considérer qu'un emploi direct au niveau de la production animale organisée, génère un emploi indirect. Près de 4 500 emplois sont donc liés à la filière élevage organisée.**

## FILIERE PORCINE

Le marché du porc à la Réunion a fortement progressé ces dernières décennies passant de 9 500 tonnes environ en 1980 à 24 000 tonnes approximativement en 1995 (production locale et importations). Le marché de la viande fraîche représente quant à lui près de 60 % du marché total de la viande de porc.

La filière porcine s'est considérablement développée grâce aux efforts de structuration qui ont permis de réels gains de productivité.

Deux types d'élevage concourent à la production de porcs à la Réunion :

1) Les éleveurs adhérents de la C.P.P.R. (Coopérative des Producteurs de Porcs de la Réunion) dont l'élevage atteint une taille moyenne comprise entre 15 et 20 truies. Ils disposent de structures performantes, de méthodes d'élevage modernes et bénéficient d'un bon encadrement technique.

2) Les éleveurs non adhérents dont une grande part n'a qu'une à trois truies. Ils sont assez dispersés géographiquement et assurent environ un tiers de la production.

L'organisation du marché s'effectue grâce aux actions de l'ARIBEV (Cf. supra), la C.P.P.R. assurant pour sa part, le développement de la production porcine. Les dispositifs d'approvisionnement en aliments (URCOOPA et PROVICO) et d'écoulement de la production (salle de découpe de St-Pierre, nouvel abattoir de St-Pierre, ...) facilitent également la poursuite de la modernisation et de la structuration de la filière.

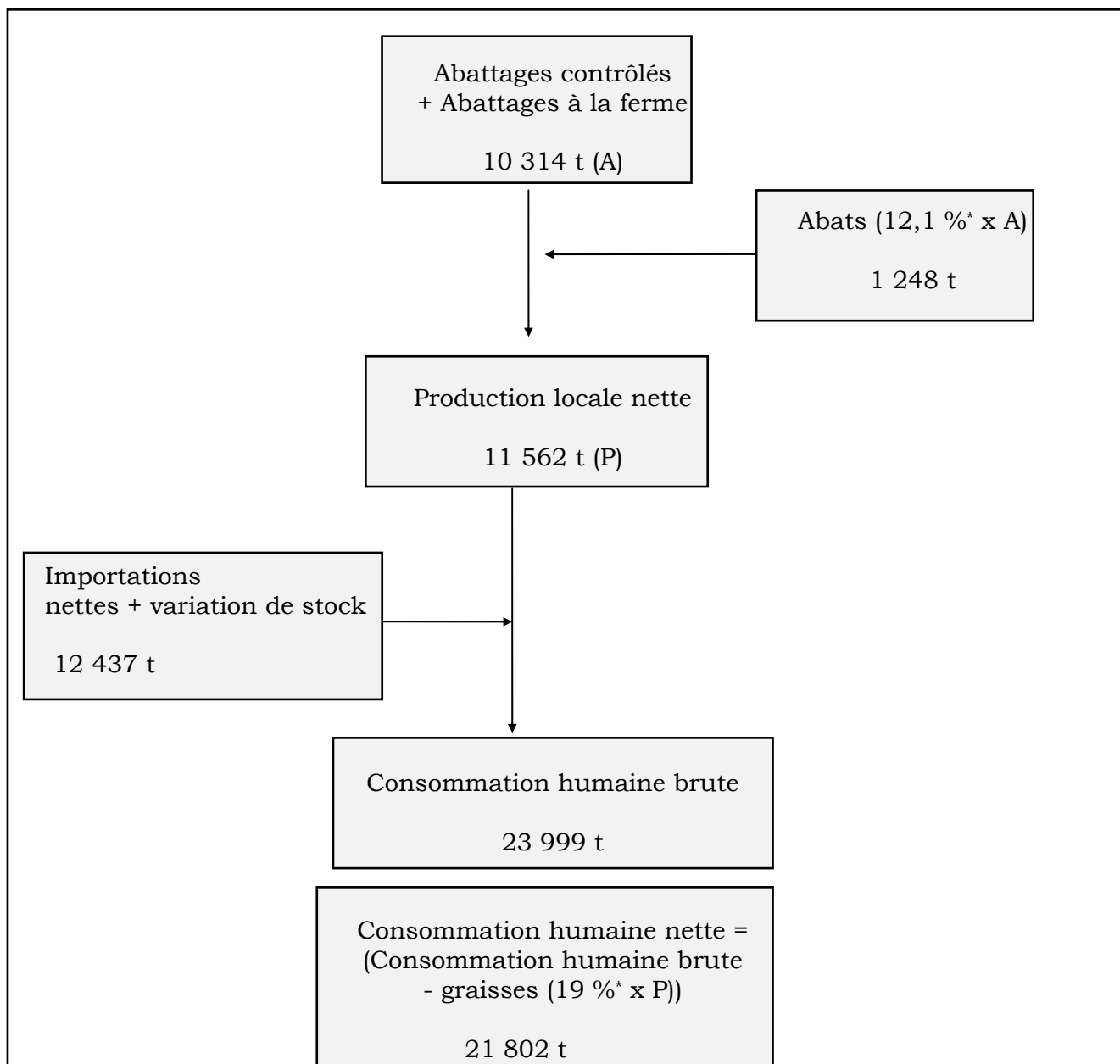
Par ailleurs, la production à l'heure actuelle permet de couvrir 100 % de la consommation en viande fraîche.

La consommation annuelle de viande porcine par habitant à la Réunion en 1995 était de 33,1 kg. Elle se situait en-dessous de la moyenne métropolitaine mais comparativement à la volaille pour laquelle il n'existe pas de tabous religieux, on peut considérer que cette moyenne ne devrait guère évoluer.

Outils	Emplois directs	Chiffre d'affaires annuel (MF) en 1993	Investissement sur 5 ans (MF)
350 producteurs	450	130	250
abattoir	35	13	45
découpe (S.V.P.)	35	80	15
<b>Total</b>	<b>520</b>	<b>223 dont 183 (*)</b>	<b>310</b>

(\*) hors subventions

Source : ARIBEV

**SITUATION DE LA FILIERE PORCINE EN 1995 (en tonnes équivalent carcasse)**


\* : coefficients déterminés par la DAF

Consommation nette par habitant en 1995 : ~ 33,1 kg

Evolution de la consommation par habitant 95/90 : ~ + 0,3 %

Source : DAF

## FILIERE BOVINE

L'élevage bovin se pratique essentiellement dans les Hauts de l'île (Tampon, Plaine des Cafres, Hauts de l'Ouest et de St-Joseph). On dénombre en 1995, plus de 25 000 têtes au total.

Le cheptel de vaches de plus de 2 ans atteint environ 13 220 têtes dont plus de 3 500 pour les adhérents de la SICA-REVIA (Société coopérative anonyme d'Intérêt Collectif Agricole REunion VIAnde) qui est la filière bovine organisée à la Réunion. Cette dernière intervient en amont de la filière en fournissant des animaux reproducteurs aux éleveurs-naisseur. A la fin de la phase d'engraissement, elle rachète les bêtes à un prix garanti et assure l'abattage des animaux.

En 1995, la SICA-REVIA a réalisé l'abattage de 2 973 têtes (2 849 en 1994 soit + 4,3 %).

En 1990, 577 tonnes étaient d'origine réunionnaise et jusqu'à cette date, on importait des animaux « maigres » d'Afrique pour faire de l'engraissement à la Convenance (Ste-Marie). Au total, pour 1995, les abattages contrôlés de viande bovine se sont élevés à environ 1 163 tonnes.

### Abattages contrôlés

	1991	1992	1993	1994	1995	<i>tonnes</i> Var. 95/91
<b>Total SICA-REVIA</b>	<b>861</b>	<b>866</b>	<b>833</b>	<b>767</b>	<b>790</b>	<b>- 8,2 %</b>
<i>Boeufs</i>	855	857	826	754	777	- 9,1 %
<i>Veaux</i>	6	9	7	13	13	+ 116,6 %
<b>Total autres élevages</b>	<b>371</b>	<b>316</b>	<b>373</b>	<b>379</b>	<b>392</b>	<b>+ 5,6 %</b>
<i>Boeufs</i>	363	309	366	371	386	+ 6,3 %
<i>Veaux</i>	8	7	7	8	6	- 25 %
<b>Total Boeufs</b>	<b>1 218</b>	<b>1 166</b>	<b>1 192</b>	<b>1 125</b>	<b>1 163</b>	<b>- 4,5 %</b>
<b>Total Veaux</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>21</b>	<b>19</b>	<b>+ 35,7 %</b>
<b>Total général</b>	<b>1 232</b>	<b>1 182</b>	<b>1 206</b>	<b>1 146</b>	<b>1 182</b>	<b>- 4 %</b>

*Source : SICA-REVIA*

Mais la production réunionnaise reste insuffisante par rapport aux besoins locaux en viande bovine. Ceux-ci sont compensés par les importations en provenance de la Métropole principalement, du Botswana et du Zimbabwe.

Les importations de Métropole sont importantes du fait de l'amélioration de la compétitivité-prix de la viande bovine métropolitaine, de la surproduction européenne, d'un faible coût de transport par bateau.

### Consommation apparente de viande bovine (tonnes)

Valeurs en tonnes	1991	1992	1993	1994	1995	Var. 95/91
<b>Consommation totale</b>	<b>3 779</b>	<b>3 956</b>	<b>3 947</b>	<b>3 846</b>	<b>4 078</b>	<b>+ 8 %</b>
Production locale (*) %	862 23 %	828 21 %	844 21 %	803 21 %	827 20 %	- 4 %
Importations %	2 917 77 %	3 128 79 %	3 103 79 %	3 043 79 %	3 251 80 %	+ 11,4 %

Sources : SICA-REVIA/ARIBEV

(\*) hors carcasses (abattages contrôlés multipliés par le facteur 0,7)

Outils	Emplois directs en 1994	CA annuel hors subvention (MF)	Investissement sur 5 ans (MF)
200 producteurs + 300 livreurs	400		
SEDAEL (*)	6		
Abattoir	10		
Découpe (SOBOVI (**))	4		
<b>TOTAL</b>	<b>420</b>	<b>40</b>	<b>57</b>

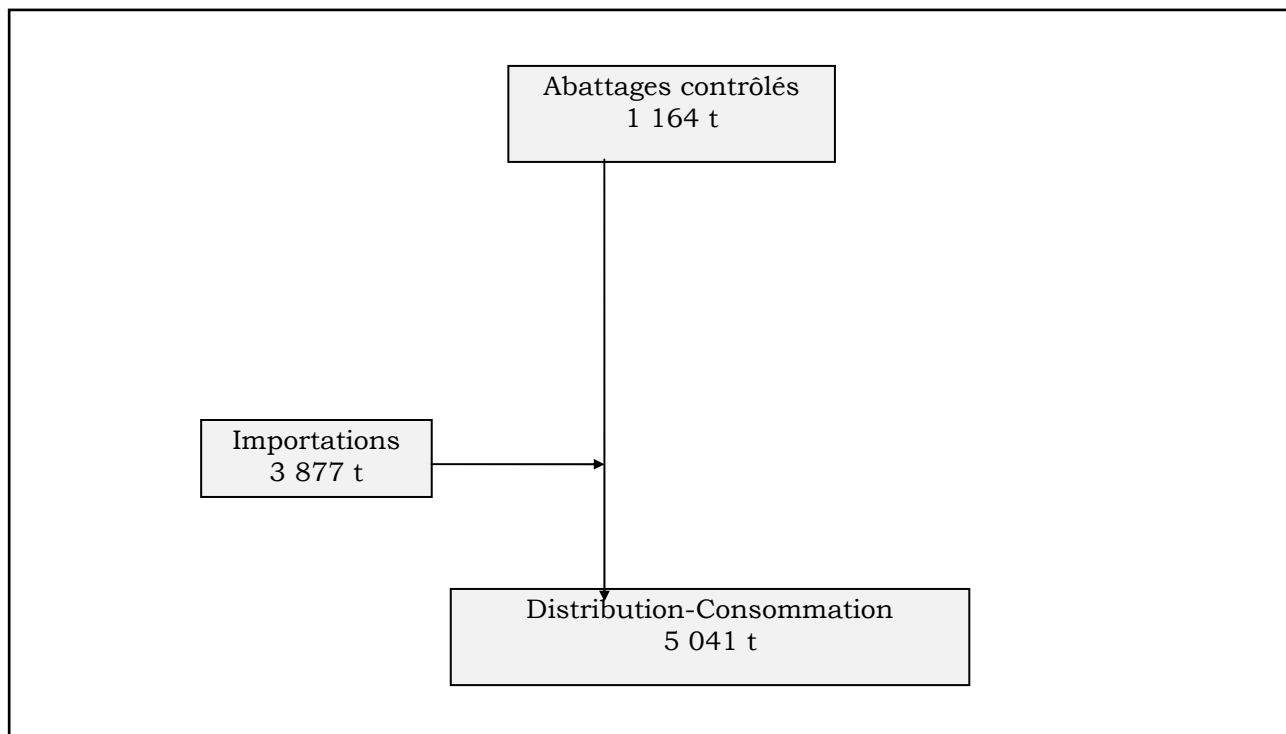
Source : ARIBEV

(\*) Société d'Etude, de Développement et d'Amélioration de l'Élevage

(\*\*) Société Bourbonnaise de Viandes

Au niveau des emplois directs, on peut considérer qu'environ 420 personnes travaillent directement dans la filière.

**SITUATION DU MARCHÉ DE LA VIANDE BOVINE (HORS VEAUX)  
A LA REUNION EN 1994**



Consommation par habitant en 1995 : ~ 9,6 kg équivalent carcasse

Evolution de la consommation par habitant 95/90 :  
+ 20 %

Source : DAF

## FILIERE VOLAILLES

L'organisation de la filière se fait de la façon suivante :

\* En amont, il existe une seule société d'accoupage : Couvée d'Or qui a produit 7 millions de poussins en 1995. Le prix du poussin demeure élevé en raison de la structuration récente de la filière (2,90 F contre 1,50 F en Métropole).

\* En aval, il existe 2 abattoirs dont un appartenant au secteur coopératif (Crête d'Or à l'Etang Salé) et l'autre au secteur privé (Grand Matin à Grand Ilet).  
En 1995, les productions de volaille issues de l'abattage se sont élevées à :

- 4 939 t pour Crête d'Or
- 1 000 t pour Grand Matin

\* La production de volailles est assurée par :

- le secteur coopératif (SCAAR (\*) et SREV (\*\*))
- la filière privée dont les élevages sont situés à Grand Ilet, Mare-à-Vieille Place, Hell-Bourg

	1991	1995	Var. 95/91
<b>Oeufs (millions unités)</b>	<b>84</b>	<b>95</b>	<b>+ 13,1 %</b>
<i>Production fermière</i>	7	8	+ 14,2 %
<i>Production intensive</i>	77	87	+ 13 %
<b>Volaille (t)</b>	<b>22 763</b>	<b>20 292</b>	<b>- 10,8 %</b>
<i>Production de poulets</i>	13 770	10 115	- 26,5 %
<i>Autres production (***)</i>	2 410	1 785	- 26 %
<i>Importations (poulets et divers)</i>	6 583	8 392	+ 27,4 %

*Sources : DAF et FEVOR*

*(\*) Société Coopérative Agricole des Aviculteurs de la Réunion*

*(\*\*) Syndicat Réunionnais des Eleveurs de Volailles*

*(\*\*\*) canards, pintades, dindes, oies*

Selon le FEVOR (Fonds des Eleveurs de Volailles de la Réunion), la production totale de viande de volailles, réalisée par la filière organisée et par les producteurs traditionnels (à caractère familial dont une part couvre l'autoconsommation), s'élevait à 11 900 t en 1995 et représentait 60 % des besoins de la population réunionnaise.

Au niveau de l'emploi et de façon globale, la filière volaille organisée représenterait aujourd'hui environ 400 emplois et 230 MF de valeur ajoutée (estimation).

L'objectif pour les années à venir est de produire 8 000 à 8 500 tonnes de volaille et de poursuivre les efforts déjà engagés dans la transformation qui occupe aujourd'hui une place de plus en plus importante grâce à ses nombreux produits de qualité mis en vente dans les Grandes et Moyennes Surfaces.

Outils	Emplois directs	CA annuel	Investissements sur 5 ans (MF)
130 producteurs	200	100	60
Couvoirs (Couvée d'Or)	15	30	40
2 abattoirs + découpe (Crête d'Or et Grand Matin)	170	200	60
Total	385	330 (*)	160

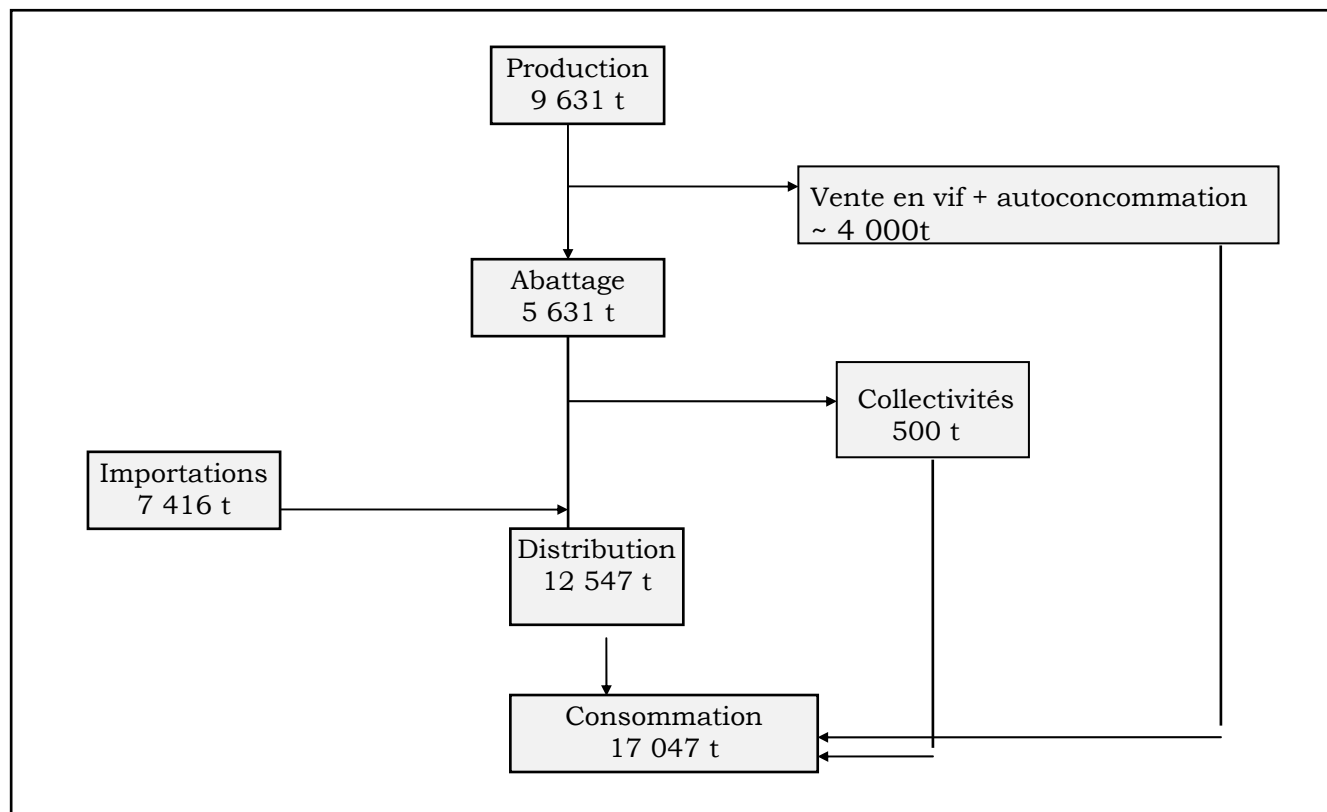
Source : ARIV

(\*) dont 230 de valeur ajoutée (estimation)

Avec une plus forte urbanisation, la production à caractère familial et traditionnel, est appelée à diminuer et les élevages de la filière organisée peuvent se développer. Ces derniers restent toutefois d'une taille réduite et il est probable que l'on assiste à une plus forte structuration par regroupement des producteurs (coopérative, ...).

La consommation de poulet par habitant en 1995 était à la Réunion d'environ 28,6 kg contre 25 kg (en 1992) en Métropole. L'évolution globale du marché des volailles ne devrait donc progresser que faiblement (démographie).

**ESTIMATION DU MARCHÉ DE LA FILIÈRE VOLAILLE DE CHAIR  
EN 1994**



Source : ARIBEV

Consommation par habitant en 1995 : ~ 28,6 kg

Evolution de la consommation par habitant 95/90 :  
+ 4,76 %

Source : DAF

## FILIERE LAIT

La filière lait est organisée autour de la SICA-Lait créée en 1962.

Cette filière a très sensiblement progressé au cours des années 80 grâce notamment au Plan d'Aménagement des Hauts, des actions du FODELAIT (Fonds de Développement de la Filière Lait) et de la restructuration de la SICA-Lait.

En 15 ans, de 1980 à 1995, la production annuelle de lait a sextuplé passant de 1,8 million de litres à 10,9 millions.

Les livreurs de la SICA-Lait sont répartis essentiellement sur 5 zones : la Plaine des Cafres, la Plaine des Palmistes, la Plaine des Grègues, le secteur de Grand Coude-Jean Petit et les Hauts de l'Ouest.

D'importants gains de productivité ont été enregistrés : la production moyenne par tête est passée de 20 hl/tête en 1984 à 40 hl/tête en 1995 (70 hl/tête/an en Métropole).

La production réunionnaise de lait reste toutefois insuffisante pour couvrir les besoins de la population évalués entre 120 et 130 millions de litres (lait, yaourt, desserts, fromage, crème, beurre, ...).

### Production de lait

en hl	1991	1992	1993	1994	1995	var. 95/91
Collecte SICA-Lait	75 122	71 783	81 512	89 268	108 218	+ 44 %
Autres (*)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	-
Production totale	76 122	72 783	82 512	90 268	109 218	+ 43,4 %

(\*) estimations

Source : DAF

La production locale de lait est encouragée par l'Europe au travers du POSEIDOM qui prévoit l'octroi d'une prime aux éleveurs de 0,55 F par litre de lait produit.

La filière bénéficie d'un soutien supplémentaire de 10 MF sous forme d'aides forfaitaires définies par exploitation.

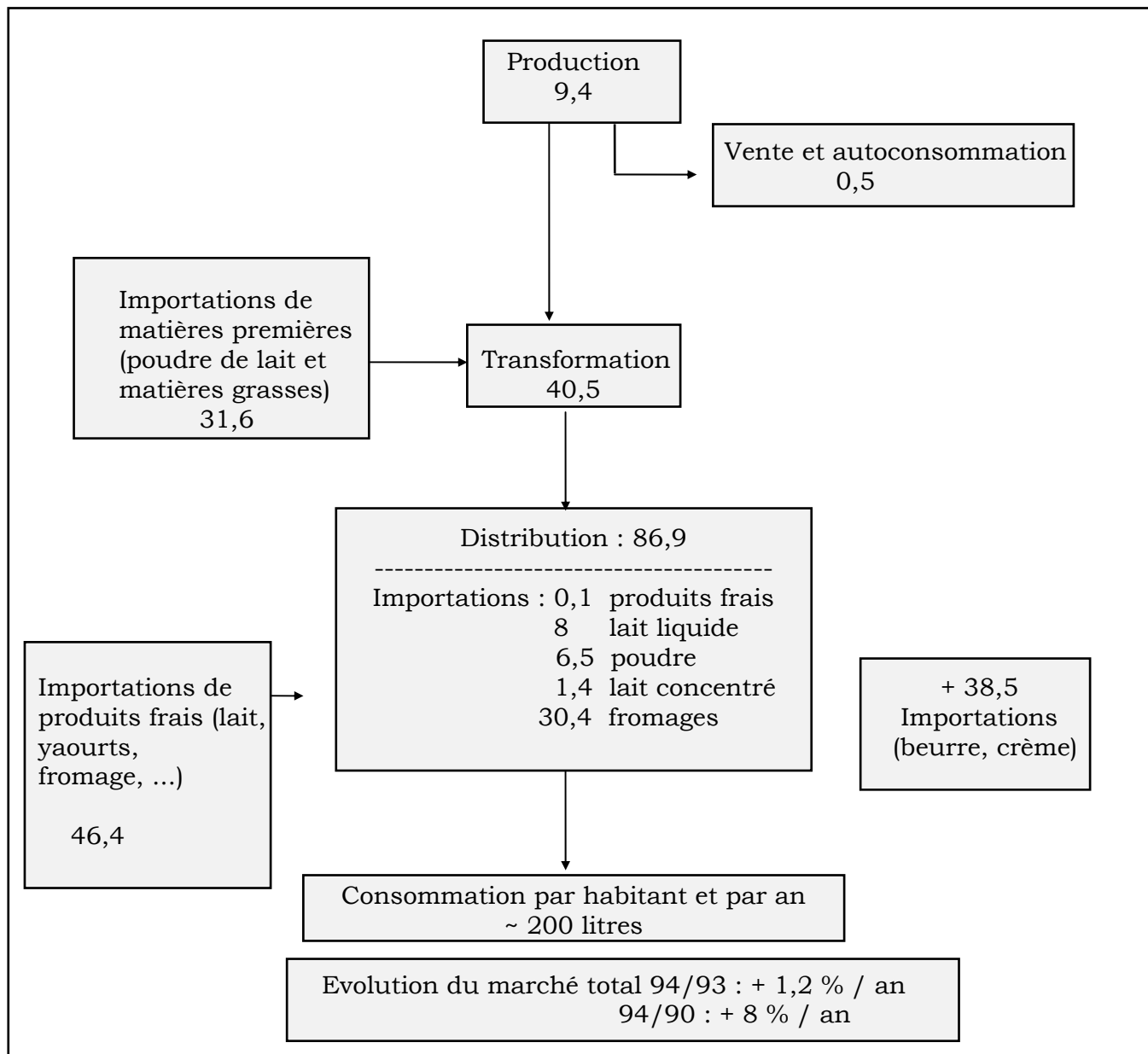
Outils	Emplois directs	CA annuel hors subvention (MF)	Investissement sur 5 ans (MF)
150 producteurs	300		
Ferme SICA-Lait	8		
2 transformateurs (CILAM-SORELAIT)	300		
Total	608	148	200

Source : ARIBEV

Au niveau des emplois directs, près de 600 personnes travaillent directement dans la filière lait.

En l'an 2000, l'objectif est d'atteindre une production de 20 Ml (soit pratiquement le doublement de la production actuelle).

**SITUATION DE LA FILIERE LAIT EN 1994 (Ml)**



Sources : ARIBEV - EDE (Etablissement Départemental de l'Elevage)

## FILIERE CERVIDE

En 1992, le cheptel d'élevage de cerfs était évalué à environ 2 870 têtes dont un peu plus de 700 biches reproductrices.

Sur la superficie totale d'élevage clôturé : 730 ha, 390 (53,4 %) étaient constitués en herbage.

Il existe 2 associations d'éleveurs : le G.I.E. et l'ABCDE.

Année 1992	Nombre d'éleveurs	Nombre d'élevages	Nombre d'animaux	Cheptel de biches reproductrices	Surface totale clôturée (ha)
G.I.E.	7	7	2 681	537	724
ABCDE	10	7	190	187	6

*Source : Chambre d'Agriculture*

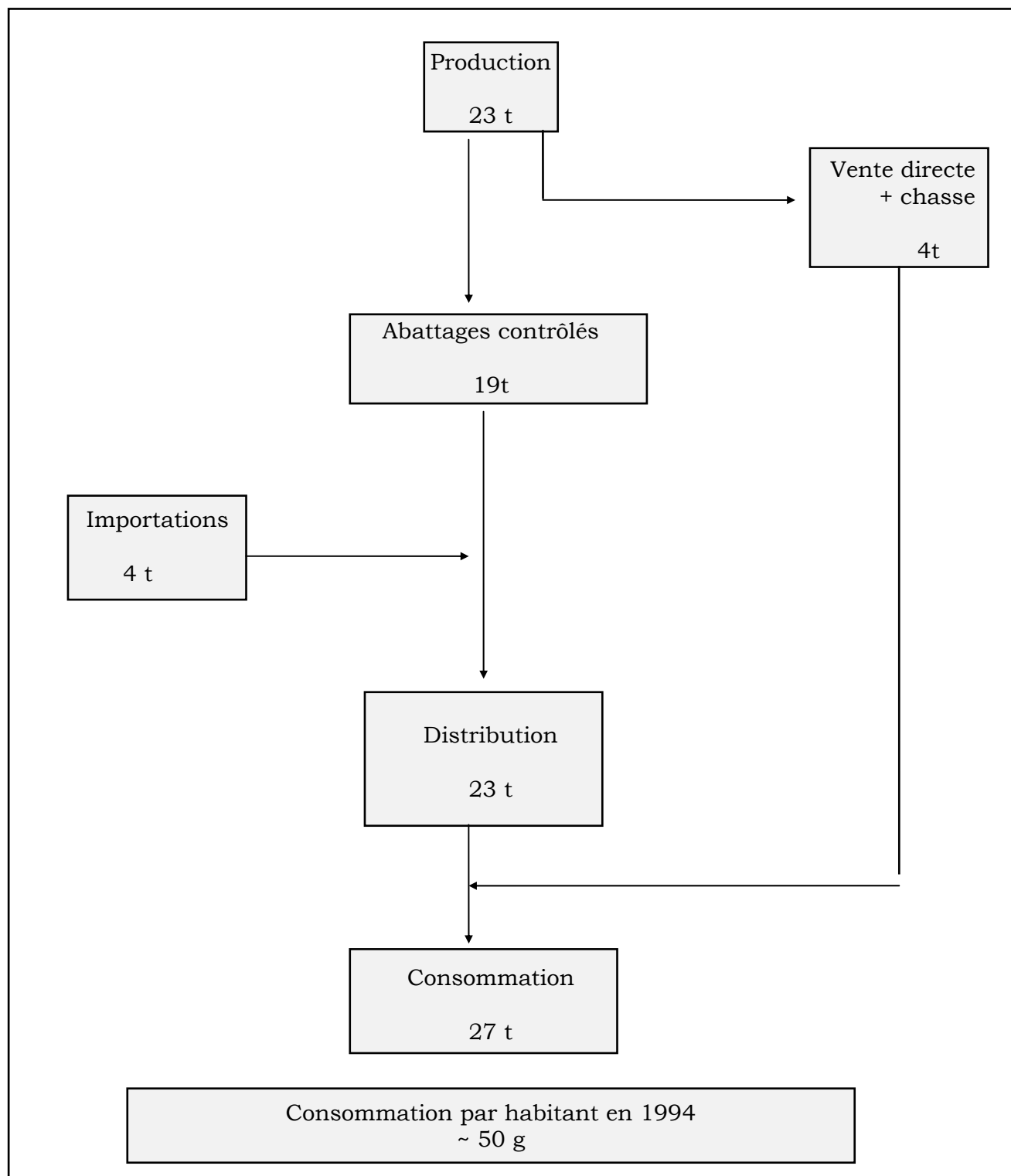
Quelques cerfs sauvages sont chassés sur les domaines de l'O.N.F. notamment à Bélouve et à la Roche Ecrite. Les principaux acheteurs sont les grandes surfaces, les restaurateurs et quelques privés.

Le prix des producteurs de l'ordre de 70 F/kg en 1992 devrait logiquement chuter avec l'augmentation du cheptel.

Outils	Emplois directs	CA annuel (MF)	Investissement sur 5 ans
20 producteurs	20	2	5
abattoirs, découpes	nc	nc	nc
Total	20	2	5

*Source : ARIBEV*

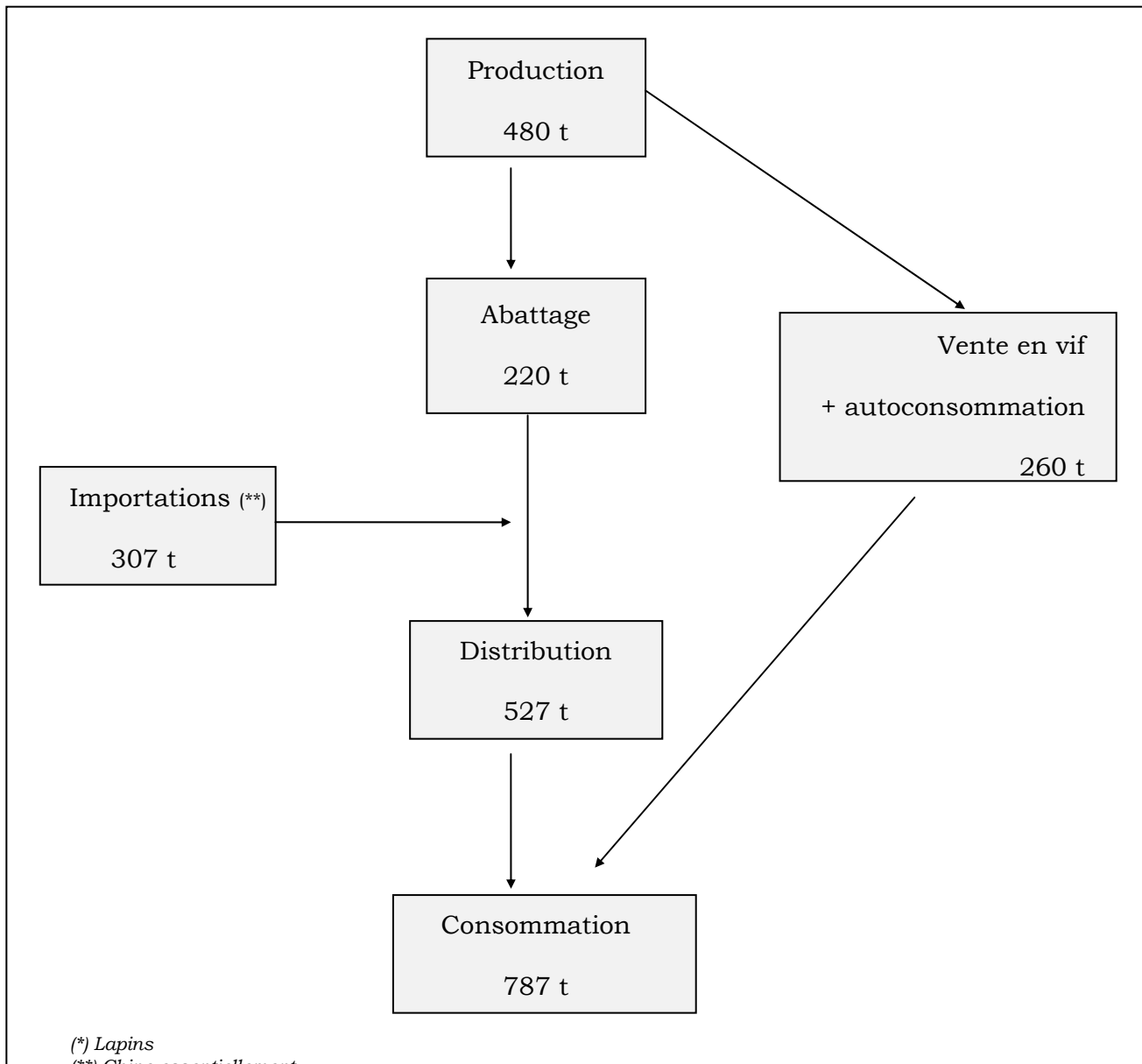
Vers l'an 2000, la production devrait atteindre environ 50 t soit l'équivalent de la consommation actuelle. Toutefois, on peut prévoir dans les années à venir une plus grande consommation par habitant de viande de cerf.

**ESTIMATION DU MARCHE DE LA FILIERE CERVIDE  
A LA REUNION EN 1994**



39 800	45 000	31 400	31 400	31 200	31 400	30 570	- 2,6 %
--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	---------

Source : INSEE

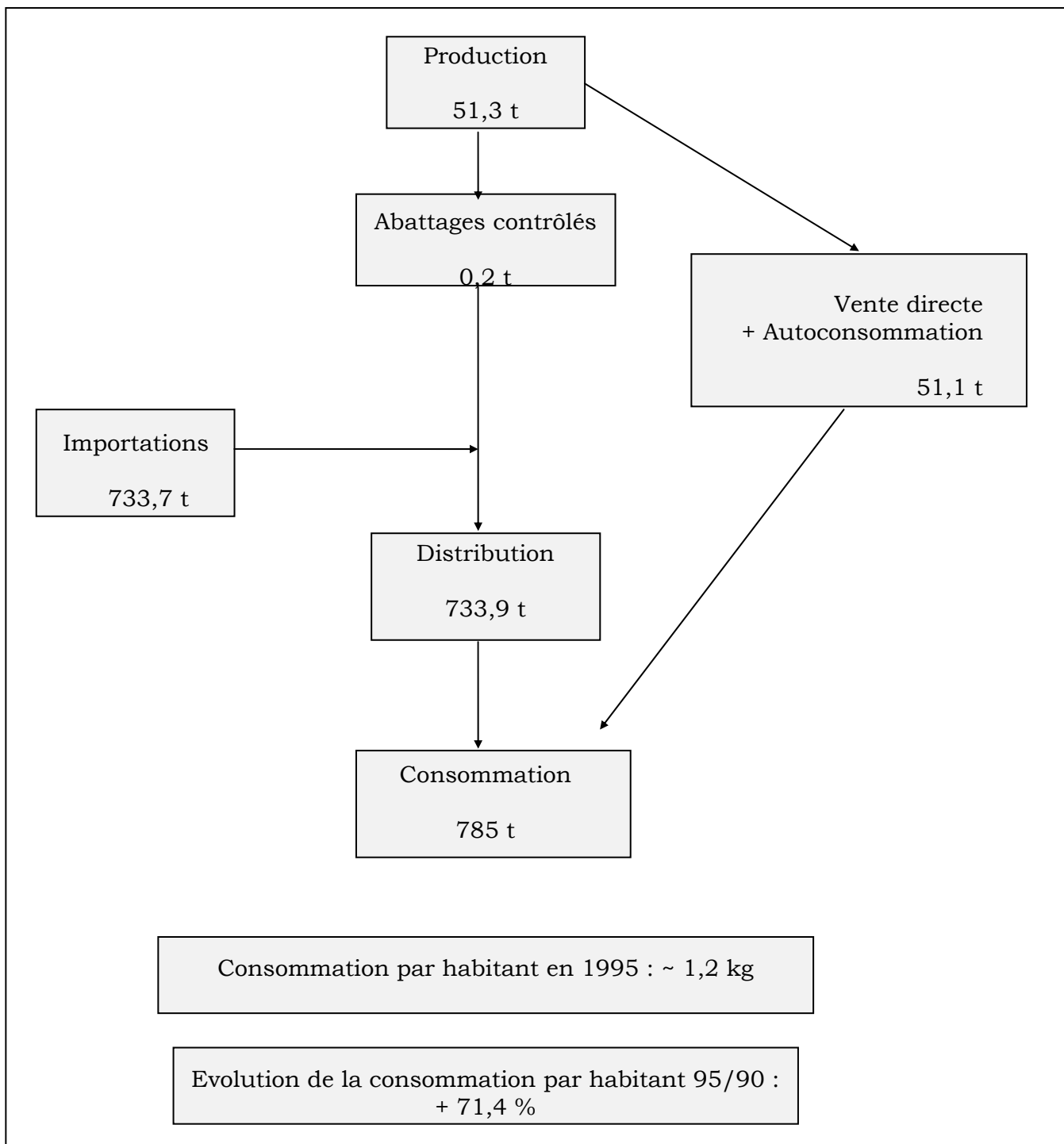
**ESTIMATION DE LA FILIERE CUNICOLE (\*) A LA REUNION EN 1993**


Sources : ARIBEV - EDE

Consommation par habitant en 1995 : ~ 1,7 kg

Evolution de la consommation par habitant 95/90 :  
+ 30,76 %

Source : DAF

**SITUATION DU MARCHE OVIN A LA REUNION EN 1995**

**PROPOSITIONS D'AMELIORATION DES FILIERES ANIMALES**

L'amélioration des filières animales à la Réunion nécessite de mettre en oeuvre un certain nombre d'actions :

- Installer un observatoire de l'élevage chargé du suivi sanitaire du cheptel et de la mise en place d'outils de suivi de la production et de la consommation dans chaque filière. Il aurait aussi pour mission d'harmoniser les différentes sources statistiques concernant l'élevage.
- Développer les circuits de la production locale et structurer ceux de la commercialisation notamment pour les filières « secondaires » (cervidés, caprins, lapins, ovins).
- Professionnaliser les filières et améliorer leur productivité grâce à la formation des éleveurs, à une meilleure structuration des exploitations (système d'alimentation informatisé, aménagement adapté des boxes sur caillebotis pour les porcs par exemple, ...), recherche génétique des différentes espèces animales, ...

Par ailleurs, il apparaît indispensable de maintenir l'existence de l'interprofession afin de poursuivre l'organisation et la structuration des filières. A ce titre, la mise en place de groupes de travail avec les différentes collectivités et notamment la Région s'avère nécessaire pour réfléchir aux modalités d'évolution de l'interprofession actuellement en place à la Réunion.

## **Remerciements**

Le Conseil Economique et Social Régional tient à remercier vivement les personnalités suivantes pour leur précieuse collaboration :

**M. Jean-François BASCHET**, Directeur Adjoint de la DAF

**M. François BRELLE**, Directeur du C.T.I.C.S.

**M. Christian DIDIER**, Responsable du CIRAD FLHOR

**M. Jacques FILLATRE**, technicien à l'ARMEFLHOR

**M. Jean-Yves GONTHIER**, Responsable du Service relations planteurs au C.T.I.C.S.

**M. Joël HUAT**, Responsable du secteur « Exportation » du CIRAD FLHOR

**M. LYANNAZ**, CIRAD FHLOR

**M. Christian PASSELAC**, Secrétaire Général de l'ARIBEV

**M. Robert SANGELLE**, Secrétaire Général Adjoint de l'ARIBEV

**M. Didier TOURET**, Responsable de la zone ouest de la Chambre d'Agriculture

**M. Albert TROTET**, Chef du Service de Statistique agricole de la DAF

## **Rapports du C.ES.R.**

<b>LISTE DES RAPPORTS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL</b>
--

- Etude d'impact des primes régionales aux entreprises - Août 1989.
- La loi d'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles - Décembre 1989
- L'Université de la Réunion : les discours et la méthode - Août 1991.
- Le cadre de vie et l'environnement scolaire dans les collèges et les lycées - Avril 1992.
- L'organisation du secteur des fruits et des légumes frais à la Réunion : une urgence - Avril 1992.
- Les impôts locaux : changer les mentalités - Pour un meilleur produit et plus de justice fiscale - Juin 1992.
- L'accession au logement social à la Réunion : un système défaillant - Décembre 1992.
- Les conditions de vie des personnes âgées à la Réunion - Avril 1993.
- Le système d'information économique de la Réunion - Août 1993.
- La désertion de la restauration scolaire - Août 1993.
- L'enjeu démographique - Mars 1994.
- Contribution sur le projet de réformes législatives, réglementaires ou administratives en matière d'emploi, de formation, de logements sociaux, d'aménagement du territoire, de politique familiale et de fiscalité locale - Mars 1994.
- Le prix du kérosène : un enjeu décisif - Octobre 1994.
- Université de la Réunion - Les filières : incertitudes et espoir - Octobre 1994.
- Le dispositif d'aides aux études supérieures - Décembre 1994.
- L'intégration des personnes handicapées à la Réunion - Décembre 1994.
- Les déchets à la Réunion - Mai 1995.
- Démographie et politiques sociales Outre-Mer - Mai 1995.
- Budgets communaux : pour une maîtrise des dépenses de fonctionnement - Septembre 1995.
- L'impact économique de la restauration scolaire - Décembre 1995
- L'harmonisation des interventions Département/Région à la Réunion - Octobre 1996.
- Les interventions de l'Union Européenne à la Réunion depuis le début des années 60 - Décembre 1996.
- Perspectives de développement de la pêche maritime à la Réunion - Décembre 1996.
- L'évolution indispensable du logement social à la Réunion - Mai 1997.

**Les rapports mentionnés, ci-dessus, ainsi que les avis du Conseil Economique et Social Régional, sur saisine du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'Etat, sur différents documents d'orientation, de planification, de schéma, sont à votre disposition au C.E.S.R. ou peuvent vous être adressés sur simple demande.**